

adjudication chauffage

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 4 juillet 1936

Le Conseil fixe la date du 8 aout à 14 heures, pour l'adjudication de 80 tonnes de gailletins et de 1.300 kgs d'anthracite Charleroi pour le chauffage de la Mairie et des classes, désigné M.M. Caussant et Bouteau pour assister M. le Maire.

Avenant de modification au contrat de l'éclairage de l'éclairage,

M. le Maire présente un avenant de modification au contrat de l'éclairage, le Conseil décide d'en renvoyer l'étude à la commission de l'électricité.

Allocation Richard

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 4 juillet 1936

Le Conseil décide à l'unanimité la mise à la réforme de M. Richard, cantonnier de la voirie urbaine, et vu ses 38 ans de service municipaux, lui vote une allocation annuelle de 2.000 francs, à partir du 1^{er} juillet 1936, cette somme devant être renouvelée tous les ans s'il y a lieu.

Nomination d'un nouveau cantonnier

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 4 juillet 1936

Le Conseil autorise M. le Maire à nommer un cantonnier de la voirie urbaine en remplacement de M. Richard, au traitement annuel de 9.625^{fr} 80, à partir du 1^{er} juillet 1936.

Semaine de 40 heures

Le Conseil charge Monsieur le Maire d'organiser les services municipaux pour l'application de la semaine de 40 heures, et pour les congés annuels.

Chemin de la Gouttière

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 4 juillet 1936

Le Conseil décide à l'unanimité de faire exécuter un égout d'assainissement, sous le chemin rural N° 35, dit de la Gouttière, entre le sentier rural N° 9, et la maison de M. Mongeannet, sur une longueur de 76 mètres, de faire appel à la concurrence, les crédits nécessaires, soit 8.000 frs environ, à prendre sur l'article entretien des chemins ruraux de l'exercice en cours.

Travaux d'aménagement du Stade

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 4 juillet 1936

Le Conseil décide de fermer les portes du stade pour éviter les détériorations, et de faire nettoyer par les cantonniers, le sentier qui contourne le terrain de jeux, et de faire mettre en pente douce la butte qui se trouve au bout de la rue de la Chaumière.

Le Conseil décide de faire exécuter le branchement d'eau par la Sté Lyonnaise, dont le devis se monte à 1.200 frs environ, à prendre à l'article de l'exercice en cours, entretien du terrain de jeux, les travaux de canalisations jusqu'au vestiaire et l'aménagement du lavabo, étant assez coûteux, seront envisagés à une époque ultérieure.

Le Conseil décide de faire aménager les W. C. accepte le devis de M. Colin, se montant à 2.585 frs, et de demander à Monsieur le Prefet l'autorisation de disposer pour ce travail de la somme de 2.000 francs, prévue au budget de 1936 à l'article 26, pour Remboursement des frais exposés par les membres du Conseil à l'occasion de déplacements pour missions officielles, les membres du Conseil faisant à l'unanimité abandon de cette somme.

Canalisation d'eau

L'ancienne canalisation d'eau de la crèche étant devenue inutilisable.

de la Creche

30 Juin 1936
4 juillet 1936

ble par suite du changement de pression, le Conseil decide de faire refaire une canalisation neuve, et accepte le devis de M. Colin se montant à 3.230 frs et le devis de la S^{te} Lefonnaise pour le branchement se montant à 904^{frs} 05, à joindre à l'article de l'excuse en cours pour entretien des Batiments communaux.

Le Conseil Municipal d'Orsay.

Tu le vote du Conseil general en faveur de l'erection du hameau de Lozere en commune.

Proteste energiquement contre toute amputation d'une partie du territoire de la commune d'Orsay, au profit de l'erection probable de la nouvelle commune, comme l'avait deja fait la commission dans sa seance du 23 aout 1935.

Lecture est donnee d'une lettre de M. Jaquet-Lagrieze, protestant contre M. Lorin, qui n'a pas mis le lotissement du Bois du Roi en viabilite complete, qui devrait etre termine a ce jour en eau et en electricite. Le Conseil decide de renvoyer la question a la commission des lotissements.

Le Conseil Municipal donne pouvoir a M. M. Rene Delahaye conseiller municipal et Videlaire, ingénieur, pour obtenir toutes pieces et renseignements necessaires sur le puits artésien, aupres de la Societe Lefonnaise, Sayne France et tous autres.

M. Delahaye demande au Conseil d'emanager que la cantine fonctionne toute l'annee des la rentrée d'octobre. Le Conseil decide a l'unanimité de convoquer la commission scolaire et de consulter les personnes qui gerent la Caisse des Ecoles.

Après echange de vues, le conseil decide d'inviter M. Duclos, deputé de Seine et Oise, a la distribution des fruits.

Deux demandes admises, une repusie.

Une demande admise en premiere partie, deux en seconde partie une demande repusie

Ces demandes acceptees.

L'ordre du jour etant epusie la seance est levee a 19h30.

(Signatures)
Ludovic Delahaye
Walter Courtois
Bellefleur
H. P. J. ...

Le 28 juillet 1936.
Convocation du Conseil Municipal pour le 2 aout 1936 a 9h30 a l'effet d'y delibérer sur les questions posees a l'ordre du jour.

Erection de Lozere en commune - Voer

30 Juin 1936

Lotissement du Bois du Roi

affaire puits artésien

30 Juin 1936

cantine scolaire

Invitation de M. Duclos aux Fris

Assistance aux femmes en couches

Assistance aux vieillards

Assistance medicale gratuite

Réunion du 2 Aout 1936

Le deux aout mil neuf cent trente six, à 9^h 30, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents: M. M. Decauville, maire, Cholet, Charrier, Leborgne, Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Flusin, Lefevre, Delbès, Fouat, Favre, Coustant, Bouquin, Aubrey, Courtin, Boutout, Dupré, Delahaye.

Absent: M. Carton.

Absents excusés: M. M. Croc, Pennegrève.

Le Conseil choisit pour secrétaire, M. Coustant, lequel donne lecture du ~~de~~ procès-verbal de la précédente réunion, qui donne lieu à quelques observations.

Monsieur Magnier fait remarquer que le compte-rendu de cette séance remis par le secrétaire a été tronqué du fait que ses observations concernant les 22.000 frs des travaux du cimetière n'ont pas été enregistrées, il demande à déposer une motion.

Après les observations du Maire et l'intervention du secrétaire faisant remarquer aux membres du Conseil qu'il se place au dessus de l'Assemblée pour rédiger avec impartialité les comptes rendus des séances, la motion de M. Magnier est repoussée par 14 voix contre 5 et 1 abstention.

Messieurs Delahaye et Magnier font remarquer également que la protestation de M. Lambertie est incomplète.

Après échange de paroles, le procès-verbal est mis au vote et est accepté par 15^e voix contre 3.

Le Conseil,

Vu les plans et devis de construction d'un marché couvert
Vu la délibération du Conseil municipal du 29 Mars 1936, décidant la construction de ce marché et l'achat du terrain nécessaire,

Vu la déclaration d'utilité publique du 30 Juin 1936,

Considérant que les travaux envisagés sont de nature à résorber une partie du chômage qui sévit à Orsay, principalement dans le bâtiment et que le marché tel qu'il existe actuellement à proximité des écoles publiques, est une grave atteinte à l'hygiène.

Considérant d'autre part qu'il est urgent de faire effectuer les travaux de mise en viabilité de certaines voies de la commune

Délibère,

Autorise Monsieur le Maire par 12 voix contre 9, à contracter un emprunt de 600.000 frs à la Caisse de crédit aux communes, au taux aussi réduit que possible, remboursable en 30 ans.

Cet emprunt est destiné à l'achat du terrain, la construction

Emprunt de 600.000 frs
pour construction du
marché couvert et
travaux de voirie

du marché couvert et le surplus à la mise en viabilité de certaines rues de la commune

Il sera garanti par le vote de centimes additionnels, couverts eux-mêmes par le produit des droits de place du marché.

Le Conseil demande en outre que cet emprunt soit bonifié.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11^h

~~Alain J.~~ ~~Bois~~ ~~Dellès~~ ~~Wenham~~ ~~Le Borgne~~
~~W. Spi~~ ~~Bouquin~~ ~~Guain~~ ~~Albert Boaguer~~ ~~Servat~~ ~~Soufflet~~
 Ludeleur

Le 1^{er} septembre 1936

Convocation du Conseil Municipal pour le 5 septembre 1936 à 11^h30 à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'ordre du jour.

Le Maire

Réunion du 5 septembre 1936

La majorité des membres du Conseil n'étant pas présente une deuxième convocation sera envoyée pour le dimanche 12 septembre à 8^h30.

Étaient présents M. M. Decauville, Maire, Cholet, Leborgne adjoints, Blanchet, Magnier, Lefevre, Dellès, Coustant, Hennegrave Baudouin, Delahaye.

Le 5 septembre 1936

Convocation du Conseil Municipal en séance extraordinaire pour le jeudi 10 septembre à 21 heures, et en séance ordinaire pour le dimanche 12 septembre à 8^h30 à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'ordre du jour.

Réunion du 10 septembre 1936

Le dix septembre mil neuf cent trente six, à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Leborgne, adjoint.

Étaient présents, M. M. Leborgne, Deschamps, adjoints, Leroux, Magnier, Lefèvre, Delbis, Fournat, Fauré, Croc, Coustant, Hennegrave, Bouquin, Vautres, Dubré.

Absent^{Excusés} : M. M. ^{Decayville} Blanchet, Boudaude, Delchay, Cholet, Absents : M. M. Charrier, Pluvin, Lagron, Courdin

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Leborgne donne connaissance à l'assemblée de la délibération du Syndicat de l'Yvette, du 27 juin 1936, proposant de modifier la répartition des frais généraux et de curage.

Le Conseil,

Lu le rapport de la commission des Travaux, laquelle avait chargé M. M. Leborgne, adjoint et Delbis, conseiller municipal, d'aller à la Mairie de Gif, prendre connaissance du dossier d'enquête, mission qu'ils ont accomplie, le 4 septembre 1936.

Considérant que les Travaux de curage et d'entretien de la rivière d'Yvette, sont confiés à un syndicat forcé, créé et fonctionnant conformément, aux prescriptions d'un décret en Conseil d'État, en date du 10 février 1933.

Que l'article 15 de ce décret énumère les formalités à accomplir pour porter à la connaissance des intéressés, les bases de répartition des dépenses ainsi que les modifications à apporter aux bases de répartition.

Qu'une enquête de 15 jours qui se termine le 12 septembre courant est actuellement ouverte à la Mairie de Gif, siège du syndicat sur un projet de modification à apporter à la répartition actuelle des dépenses.

Que contrairement aux prescriptions du 4^e alinéa, de l'article 15 du décret du 10 février 1933, le dossier n'est pas complété par l'État Général des intéressés, portant en regard du nom de chacun d'eux, la proportion dans laquelle il doit être imputé.

Cet état doit comprendre :

1^o Les noms des usiniers et la force en chevaux vapeur de leur chute.

2^o Les communes intéressées avec le nombre des habitants de chacune d'elles.

3^o Les propriétaires intéressés ainsi que la longueur des rives leur appartenant.

Projet de base de Répartition des dépenses du Syndicat de la rivière d'Yvette

N° Les propriétaires dont la longueur des rives devra être quadruplée.

A défaut de ces renseignements, la commission des travaux est dans l'impossibilité d'indiquer dans quelles proportions, la commune d'Orsay, sera imputée à l'avenir.

Or, la commune est intéressée aux dépenses du Syndicat à deux titres : d'abord comme collectivité, ensuite comme propriétaire riverain.

Délibère :

Demande l'annulation de la procédure irrégulière qui a été engagée.

Autorisé, Monsieur le Maire, ou son délégué à transcrire la présente délibération sur le registre déposé à cet effet à la Mairie de Gif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

[Signatures: Henrings, Desbès, Bouquet, Broyard, Harcourt, Courtois, etc.]

Réunion du 15 septembre 1936

Le treize septembre mil neuf cent trente six, à 8^h 30, Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Leborgne, Deschamps adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Lefèvre, Delbès, Faurat, Croc, Coustant, Hennegrave, Bauguin, Naubez, Bantaut, Dupré, Delahaye

Absents excusés, M. M. Thulin, Lagdon, non excusés : M. M. Flévo Coursin, Chartier

Correspondance : Le Conseil donne acte à Monsieur le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Lettre Dupré : Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Dupré, demandant que l'électrification du Hameau de Courtabœuf soit envisagée.

Le Conseil décide de faire une demande gratuite du Génie Rural pour étude d'un avant projet d'électrification du Hameau de Courtabœuf, et demande de subvention.

Sollicite la bienveillance de Monsieur le préfet de Seine et Oise pour transmettre cette demande au Ministère de l'Agriculture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Curé Curan informant le Conseil qu'il a l'intention de faire prier dans l'Eglise

Lu le 15 sept 36

Lettre de l'Abbé Curan

Lu le 15 sept 1936

Lu le 17 sept 1936

un appareil à feu continu Michel Perret et sollicitant une aide financière de la commune.

Le Conseil autorise cette installation sous réserve qu'elle sera faite en accord avec M. Colin, architecte de la commune, et accorde pour ce motif contre 6, une somme de 500 frs à M. le Curé Curan, pour l'aider à faire cette installation qui constitue une amélioration dans un bâtiment communal.

Lettre Cessens

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cessens, directeur de l'association Syndicale autorisée du Val d'Orbay, demandant que le service des ordures ménagères soit assuré dans les rues de son lotissement.

Le Conseil renvoie cette question à l'étude de la commission des travaux qui devra en même temps envisager l'enlèvement des ordures dans les autres rues de la commune où ce service n'est pas fait.

Lettre Sté d'horticulture

15 sept 1936
19 sept 1936

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société d'horticulture sollicitant une subvention pour la distribution des récompenses de son exposition.

Le Conseil vote à l'unanimité une somme de 100 frs à prendre sur les dépenses imprévues.

Lettre Hue

Lecture est donnée d'une lettre de M. Hue, sollicitant l'autorisation de mettre un panneau publicitaire sur l'emplacement libre appartenant à la commune face le cimetière.

Le Conseil décide à l'unanimité de refuser cette autorisation.

Contrôle de la nature et de la qualité du gaz

15 sept 1936

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Préfet de Seine et Oise, de faire contrôler la nature et la qualité du gaz par les soins du service des Mines, suivant la circulaire du 10 juillet 1936.

Lettre Godard

Lecture est donnée d'une lettre de M. Godard, indiquant que la Rue Pasteur et la rue du Coteau, ont été dénommées Rue de la Colline et Rue Marc Godard par le Syndicat du Coteau.

Le Conseil charge la commission des travaux d'étudier cette question.

demande Hubert

Lecture est donnée d'une lettre de M. Hubert demandant la cession par la commune d'une parcelle de terre formant le pan coupé de son terrain, situé Rue Aristide Briand.

Le Conseil rejette cette demande ne pouvant supprimer un pan-coupé.

Lettre de M. l'Inspecteur d'Académie

Lecture est donnée d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie refusant pour la seconde fois, la nomination d'un professeur spécial de culture physique, mais disant qu'il pourrait autoriser l'organisation de séances du jeudi et du dimanche consacrées à des exercices de gymnastique rythmique et aux sports.

Le Conseil désigne une commission sportive pour étudier la question soumise de M. M. Deschamps, Magnier, Dellys, Dupré, Coussaint, Fourat, Honnegrane.

Pétition contre les
agressions

envoyé le 19 sept 1936

le 19

M. le Maire donne lecture d'une pétition contre les agressions répétées sur le territoire de la commune et demandant que des mesures soient prises pour assurer la sécurité des habitants d'Orsay.

Lecture est donnée de différentes lettres envoyées par M. le Maire restées sans effet.

Le Conseil charge M. le Maire de demander à M. le Préfet de Seine et Oise qu'une enquête soit faite par un inspecteur de la police mobile et vote les crédits nécessaires à cet effet.

Avenant avec le Sud
Lumière

Le Conseil décide de faire faire un complément d'étude par la commission des finances qui se réunira le samedi 19 septembre à 16 heures.

M. Larnaud, ingénieur du Sud-Lumière sera convoqué à cette réunion.

Limite d'autorisationdes constructions en bois

envoyé le 15 sept 1936

le 24 sept 1936

Le Conseil, vu l'article 15 du programme des servitudes du plan d'aménagement d'Orsay, déclare d'utilité publique,

Décide de limiter à dix ans, les autorisations de construire des maisons en bois.

Complément de créditpour achat de prix

envoyé le 15 sept 1936

le 17 sept 1936

M. le Maire informe le Conseil que le crédit de 5.500 frs prévu au budget primitif pour achat de prix a été insuffisant et qu'un complément de 1.581 frs 10 est nécessaire.

Le Conseil vote ce complément de crédit et décide que l'excédent entre le total des dons recueillis et le montant des livrets de Caisse d'épargne sera reversé par la Caisse des Ecoles à la commune.

Mise en viabilité del'Avenue Saint-Laurent

envoyé le 19 sept 1936

le 19

M. le Maire expose au Conseil que les travaux de mise en viabilité de l'avenue St Laurent doivent être entrepris dans le plus bref délai,

Que le devis établi se monte à 169.400 frs pour la partie comprise entre la rue Serpente et l'Avenue d'Orgeval, dont moitié à la charge de la commune et moitié à répartir proportionnellement entre les associations syndicales autorisées de la 1^{ère} et de la 3^{ème} partie du Parc d'Orsay.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Dumas, indiquant que son association aura en caisse fin 1936, 30.000 francs, d'autre part la commune est autorisée par délibération du 8 juillet 1936, approuvée par M. le Préfet de Seine et Oise, le 18 juillet à disposer d'une somme de 35.000 frs. Soit un crédit disponible de 65.000 frs permettant de ne pas attendre la réalisation de l'emprunt en cours, pour commencer les travaux.

Le Conseil décide de faire effectuer la mise en viabilité de l'Avenue St Laurent jusqu'à la jonction avec la R. N. n° 188, fixe l'adjudication au 17 octobre 1936, à 15 heures, désigne M. M. Leroux et Bontaut pour assister M. le Maire, et sur la demande de M. Delahaye, une affiche sera adressée au Journal "Le Bâtiment".

Poudronnage de laRue Serpente et divers

envoyé le 15 sept 1936

le 17 sept 1936

Le Conseil est d'accord pour faire effectuer les travaux de poudronnage de la rue Serpente, dont le devis de M. Collet se monte à 4.201.10, et à la demande de M. Leborgne, d'une partie de la

Rue de Bellevue et la réfection des arcs dans l'avenue du Maréchal Laffre et autorise M. le Maire à traiter avec les entrepreneurs faisant le meilleur prix, à prendre à l'article du budget pour entretien des rues, quais et places publiques, cette dépense s'élevant à 2.500 frs environ.

Droit des pauvres

Le Conseil décide de demander des renseignements complémentaires aux Contributions indirectes, avant d'autoriser M. le Maire à passer une convention pour la perception du droit des pauvres dans la commune.

Achat de terrain pour le Marché

Envoyé le 19 sept 1936
Reçu le 24 sept 1936

L'achat du terrain pour la construction du marché couvert a été décidé le 29 Mars 1936, et déclaré d'utilité publique, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à traiter avec M. Justaume, au prix de 80 frs le mètre, le vote à mainlevée donne les résultats suivants, 9 voix pour et 9 voix contre, M. le président déclarant voter pour et sa voix étant prépondérante, le vote est acquis.

Demande de subvention pour matériel des pompiers

Envoyé le 13 sept 1936

Après plusieurs interventions l'accord n'ayant pu se faire pour le vote, M. le Maire informe le Conseil qu'il sera convoqué ultérieurement pour permettre à la majorité de se prononcer par un nouveau vote.

accepte les devis suivants pour fournitures de matériel à la subdivision des sapeurs pompiers d'Orsay :

R. PCNS, tuyaux	3.480 frs
LEROUX, bottes cuir	1.650 frs
LESUEUR, vestons cuir	1.833.75
AUTO ACCESSOIRES, bottes caoutchouc	825.--
MONSANGlant, moto pompe portative	2.500.--
GIROULT, équipement	3.682.--
	<u>13.970.75</u>

Autorise Monsieur le Maire à traiter avec ces fournisseurs. Attendu que le crédit prévu au budget primitif de 1936, pour achat et entretien du matériel des pompiers, n'est que de 12.000 frs, c'est à dire insuffisant pour faire face à ces dépenses qui sont de première nécessité et en même temps à l'entretien du matériel pendant le cours de l'année.

Décide à l'unanimité de solliciter une subvention de l'Etat et s'engage à prendre à sa charge le montant de la différence entre le total de la dépense et la subvention éventuelle de l'Etat.

Elections au Tribunal de commerce

Le Conseil désigne M. M. Lefèvre et Leroux, pour établir la liste des électeurs à la Chambre et au Tribunal de Commerce.

Subvention à l'Yvette Sportive pour la fête du Guichet (Reçu le 17.9.36)

Envoyé le 13 sept 1936
Reçu le 17 sept 1936

Le Conseil vote une subvention de 100 frs à l'Yvette Sportive pour la participation à la fête du Guichet, à prendre à l'article du budget pour fête du 14 juillet et autres fêtes publiques.

Subvention à la fanfare

Envoyé le 15 sept 1936
Reçu le 17 sept 1936

Le Conseil, vu le rapport de M. Semerle, chef de musique sur la gratuité des Cours de Solfège, autorise à l'unanimité M. le Maire à mandater la subvention prévue au budget primitif pour subvention à la fanfare ou le rapport de M. Semerle sur la gratuité des Cours de Solfège.

Indemnité à M. et Mme Dari

Envoyé le 15 sept 1936
Reçu le 17 sept 1936

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à mandater la subvention prévue au budget primitif, pour prime d'ancienneté à M. et Mme Dari, Instituteurs.

Indemnité aux Instituteurs pour surveillance de la Cantine

Envoyé le 15 sept 1936
Reçu le 19 sept 1936

Le Conseil vote un crédit de 800 frs à prendre sur les fonds libre de l'exercice en cours, pour indemnité aux Instituteurs et Instituteurices pour la prolongation de la cantine scolaire 1935-36, c'est-à-dire à M. M. et Mesmes Richard et Dari, 150 frs chacun, à M. Hautman, 100 frs, à Mesmes Gauthier et Bayol, 50 frs chacune.

Factures Galland

Envoyé le 15 sept 1936
Reçu le 17 sept 1936

M. le Maire présente une facture de M. Galland pour travaux

et fournitures faites en 1935 pour le Monument aux Morts et le terrain de jeux, dont le montant est de 995 frs. Le Conseil est d'accord pour le paiement de cette facture et vote un crédit de 995 frs, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Lavoir de la Rue de Lozère

Lecture est donnée d'une pétition du parti social de la Santé publique relative au lavoir de la rue de Lozère ainsi que d'un rapport de la commission des Travaux, dont quelques membres sont pour la suppression de ce lavoir.

Après interventions de plusieurs membres du Conseil, désirant apporter au contraire un remède pour le rendre utilisable, M. M. Leroux et Bouteau proposent un projet qui sera étudié et soumis à une prochaine séance.

Canalisation d'eau Allée du Gd Métail

Lecture est donnée d'un rapport de la commission qui est favorable à cette installation.

Le Conseil demande au Syndicat Burel Orsay, de prendre une délibération pour le remboursement de l'avance nécessaire à l'installation de l'eau et de présenter un dossier complet.

Construction de nouvelles écoles

Lecture est donnée d'une pétition du Parti Social de la Santé publique au sujet des classes surpeuplées. Le Conseil décide que la construction d'Écoles provisoires sera étudiée par la commission scolaire.

Travaux d'assainissement du Chemin 36

M. le Maire donne lecture d'un rapport de M. Carrière, agent voyer, relatif à l'assainissement du Chemin 36

Proposé le 19 sept 1936

Le Conseil, après avoir envisagé les trois solutions proposées, choisit à l'unanimité la première, c'est-à-dire établissement d'un collecteur transversal en travage pour envoyer les eaux dans l'Impasse de verdure et de là dans la tranchée de la voie ferrée, sous réserve de l'approbation de la Cie du P.O.

Lotissements Lorin

M. Lorin devant installer l'eau et l'électricité dans son lotissement, le Conseil décide qu'une mise en demeure de terminer ses travaux lui sera adressée.

Canalisation d'eau Rue Mademoiselle

M. le Maire informe le Conseil que les travaux de canalisation d'eau de la Rue Mademoiselle seront commencés dès les premiers jours d'octobre par la St^e Legermaire.

Éclairage Gaz

Une lettre sera adressée à la compagnie pour que l'éclairage soit mieux surveillé que les années précédentes.

Garage de la St^e Gonnaire des Eaux

M. le Maire informe le Conseil qu'une contravention a été dressée à la St^e Legermaire pour la construction d'un garage sur le l'Yvette, il faut donc en attendre le résultat.

Affaire Bourbon

Le Conseil décide qu'une lettre sera envoyée à M. Bourbon pour le mettre en demeure d'enlever le grillage qui gêne le passage dans l'avenue St Laurent, au droit de la propriété

Fermeture du Stade

À la demande de M. Croc, le pourtour du Stade sera aménagé pour faciliter le passage en nivelant plus régulièrement le terrain

M. Magnier faisant remarquer que certains bruits ayant couru que quelques enfants auraient été maltraités et demandant qu'une enquête discrète soit faite, afin d'éclairer le Conseil pour l'an prochain.

M. le Maire rend compte qu'il est allé voir les enfants à la Colonie et qu'il a constaté leur bonne tenue et la propreté de l'établissement. Les enfants questionnés se sont déclarés satisfaits.

assistance aux femmes en couches

avis favorable aux trois demandes présentées.
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12^h 30

(Signatures)
E. Cholet
W. Bourquin
G. Blanchet
A. Deschamps
M. Magnier
F. Fleuret
L. Leveau
P. Serroux
M. Decauville
M. Leveau
M. Serroux
M. Fleuret
M. Magnier
M. Deschamps
M. Bourquin
M. Cholet

Le quinze septembre 1936 convocation du Conseil Municipal en séance extraordinaire pour le dimanche 20 septembre à 10 heures, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour

Le Maire
L. Leveau

Réunion du 20 Septembre 1936

Le vingt septembre mil neuf cent trente six, à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents: M. M. Decauville, Maire, Cholet, Chartier, Lebourg, Deschamps, adjoints, Blanchet, Serroux, Magnier, Fleuret, Leveau, Delbes, Faumat, Faure, Leroc, Coustant, Hennegrave, Bauguin, Naubez, Caustin, Boutouste, Dupré, Delahaye.

Absent excusé: M. Lagton.

Le Conseil choisit pour Secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Marché. Achat de terrain

M. Serroux fait remarquer qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le vote de la précédente séance, qui se trouve acquis du fait de la voix prépondérante du Président.

Tous les membres du Conseil sont d'accord à ce sujet.

M. Lebourg précise que des réflexions sur goudronnage seront faites également dans différentes voies de la commune.

Le Conseil fixe au Samedi 7 Novembre à 15 heures, l'adju-

Goudronnage

Adjudication pour construction du Marché couvert

21 sept 1936
23 " " 1936

187
dication pour construction du Marché couvert et désigne M. M. Blanchet et Leborgne pour assister M. le Maire à cette adjudication.

A la demande de M. Delahaye, une clause sera insérée au cahier des charges, relative à l'obligation pour l'entrepreneur de béton armé, de contracter une assurance à ses frais par l'interposition du Bureau "Sécurité"

Convention avec le Sud-Lumière

Suivant l'expertise de M. M. Magnier et Delbes relatif aux explications données à la commission par le représentant du Sud-Lumière, sur les formules A et B, concernant les différents prix de consommation, et diverses combinaisons dans les installations de force-motrice et usages éclairage et chauffage. Le Conseil décide de reporter à une prochaine séance le choix de l'une ou l'autre formule, pour une étude plus approfondie.

Assistance Médicale Gratuite

Le Conseil ratifie la composition de la liste d'assistance médicale gratuite établie par le Bureau de Bienfaisance. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11^h30.

[Handwritten signatures and names: Delbes, Chartier, Leborgne, Magnier, Delahaye, Bouquin, H. P., etc.]

Le vingt deux septembre mil neuf cent trente six, convocation du Conseil Municipal en séance extraordinaire pour le samedi 26 septembre à 20^h30 à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Reunion du 26 Septembre 1936

Le vingt six septembre mil neuf cent trente six, à 20^h30, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Chartier, Leborgne, Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Flusin, Lefevre, Delbes, Faumat, Favre Croc, Coustant, Hennegrave, Bouquin, Nautrez, Courtin, Bouteville Dupré, Delahaye.

Excusés : M. M. Cholet et Lagton.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adoptée à l'unanimité.

Construction de Nouveaux groupes scolaires - M. le Maire donne lecture du décret du 7 septembre 1936 accordant des subventions pour les

travaux effectués par les collectivités et expose les formalités à accomplir pour obtenir une subvention pour la construction de groupes scolaires.

Deux projets sont en cours, un au Guichet, où la commune possède un terrain, un autre à Mondétour où il est nécessaire d'acheter le terrain. M. Delahaye expose que la commission est d'accord pour l'achat du terrain et la construction d'un groupe rue des Ulysses à Mondétour.

M. le Maire met en garde le Conseil au sujet du terrain qui est prévu au plan d'aménagement d'Orsay, pour construction d'école à Mondétour, et pour lequel le Conseil a émis un avis défavorable à la création d'un lotissement. Il est convenu que M. Delahaye se renseignera des moyens à prendre pour dégager la commune à ce sujet.

21 sept

36

M. le Maire est chargé de demander leur dernier prix aux vendeurs de terrain déjà présentés.

Après échange de vues sur les propos de la subvention susceptible d'être accordée pour la construction simultanée des groupes de Mondétour et du Guichet, d'après certains, cette subvention ne pourrait être donnée au deux projets à la fois, ou bien on risquerait de voir subventionner le projet dont le coût serait le moins élevé, favorisant ainsi le Guichet alors que celui de Mondétour est le plus urgent.

L'ensemble du Conseil se rallie à présenter les deux projets ensemble.

M. le Maire se mettra en relations avec M. l'Inspecteur d'académie pour avoir son opinion sur le choix des terrains.

Construction de classes provisoires ; Le Conseil, après échange de vues, considérant que certaines classes sont actuellement surpeuplées et que d'autres établies en sol. sol sont insalubres et qu'il est urgent de construire des écoles provisoires en attendant que l'on soit autorisé à faire de nouveaux groupes scolaires.

21 sept

36

Après l'exposé de la visite faite par M. M. Delahaye et Fournier à la salle de la fanfare d'Orsay et dont il résulte que ce local, trop exigüe, mal aéré et humide, ne peut convenir à l'usage de classes.

Décide la construction de deux classes provisoires, en bois de préférence, de dimensions réglementaires, permettant de recevoir 45 élèves chaque, une dans la cour des garçons et une dans la cour des filles.

M. le Maire est chargé de demander des prix dans différentes maisons et est autorisé à traiter avec celles faisant les meilleures conditions, pour permettre l'installation de ces bâtiments dans le plus bref délai.

Des facilités de paiement seront demandées, c'est à dire que la moitié par exemple du coût des travaux serait inscrite au budget primitif de 1936 et le solde l'année suivante.

M. le Maire rend compte que les visites médicales pourront fonctionner dès la rentrée.

Visites médicales

Cantine Scolaire

M. Delahaye demande s'il serait possible de commencer la cantine scolaire dès la rentrée, au lieu de la 2^{ème} quinzaine de novembre et de la continuer jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les ressources actuelles se trouvant réduites, la question sera étudiée lors de l'établissement du budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30

~~Went...~~ ~~Delorge & Chartier~~ ~~Delbe~~
~~Delbe~~ ~~Deschamps~~ ~~Blanchet~~ ~~Blanchet~~ ~~Courbin~~
~~M. S. J.~~ ~~M. H. J.~~ ~~Blanchet~~ ~~Courbin~~
~~Blanchet~~ ~~Courbin~~ ~~Blanchet~~ ~~Courbin~~

Du Lundi cinq octobre 1936
Convocation du Conseil Municipal pour le samedi 10 octobre à 20 h 30, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire
Decauville

Réunion du 10 Octobre 1936

L'an mil neuf cent trente six, le dix octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay sous la présidence de M. Decauville, Maire

Étaient présents: M. M. Decauville, Maire, Chartier, Leborgne Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Flusin, Lefèvre Delbe, Favre, Croc, Coussaint, Hennegrare, Bouquin, Naudrez Courbin, Boutault, Dupré, Delahaye.

Excusés: M. M. Cholet, Lagron, Faurat.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coussaint, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. Hennegrare donne lecture du rapport de la commission de construction des écoles, concluant à la construction de deux classes provisoires dans la cour des filles et de deux autres classes dans la cour des garçons.

M. le Maire rend compte de la visite de M. l'Inspecteur primaire, qui lui a confirmé le nombre d'élèves qui avait été donné par les directeur et directrice, c'est-à-dire 251 garçons pour cinq maîtres et 269 filles pour 5 maîtresses, non compris le cours complémentaire.

Instruction d'écoles provisoires